Réunion Comité consultatif communal de Marsat.

Le Comité Consultatif Communal (3C) s'est réuni en salle des citoyens Paul Éluard le 13 mars 2023 à 20h00.

Présent(e)s : Anne-Catherine LAFARGE, Julien MAGNOL, Marie BOSSE, Maguy BRUN, Jean-François SAUVADET, Françoise BATISSE, Cédric VACHELARD, René BATISSE, Pascal ROUSSEAU.

Excusé(e)s : Lucie LECORGUILLÉ, Michelle GOURGEONNET, Josiane DRUON, Joachim PAÏVA, Audrey FLEURY, Catherine RIO, David ORLIANGE, Michel GROSSHANS, Pascal MAZEAU, Maryline CHARLES, Danielle DERENSY, Cédric VACHELARD, Joëlle BARTHELEMY, Gonzalo TOLEDO.

Absent(e)s : Valérie VERDIER, Annabelle DEMOURON, Alexandrine POULET, Jean-Marc BERTHEZENE.

Pièces jointes à ce compte-rendu :

- Présentation du Rapport d'orientation budgétaire et des grandes orientations 2023
- Présentation du projet école et état d'avancement

---

1. Présentation de la démarche relative au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par Monsieur Jean-François SAUVADET, Conseiller municipal (Budget et Affaires générales)

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est un document annuel disponible sur le site internet de la commune marsat.fr.
Ce document a été envoyé aux membres du 3C lors de l'invitation à la réunion.

Présentation synthétique du ROB (Présentation ci-jointe) :

- Les principes budgétaires
- Le budget primitif
- Présentation des Comptes administratifs (2019-2022) : Recettes et dépenses de fonctionnement, indicateurs financiers, dépenses et recettes d'investissement

Question : **quelles seront les répercussions de l'inflation sur le budget de la commune ?**
Mr SAUVADET : Les bases d'imposition vont augmenter de 7% à la suite du vote du budget de l'État.
MmE la Maire précise qu'il est mis en place par RLV une taxe foncière intercommunale qui viendra s'ajouter au montant de l'impôt foncier.

Mme la Maire évoque également les investissements prévus pour 2023, en sus du projet de l'école qui reste un investissement à venir très important.

- **Salle polyvalente**

Dans le cadre d'un plan important de l'état pour la rénovation des bâtiments communaux, appelé Fonds Vert, une enveloppe est disponible auprès de chaque préfecture. Dans le cadre notamment de ce fond, il est envisagé une rénovation de la salle polyvalente Jacques Prévert.
Des plans et projections financières ont été réalisés et les demandes de subvention votées en Conseil municipal.

Une réunion avec les associations de Marsat a eu lieu le 8 Mars 2023 pour consultation des attentes, besoins, et suggestions.

Question : **quel sera le montant des subventions sur le coût de ce projet ?**

Mme la Maire précise que ce projet fait l'objet actuellement de deux demandes de subvention : Fonds vert et DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).
Ces subventions peuvent atteindre 80% de prise en charge du financement.
Les améliorations attendues se situent sur les plans énergétiques, phoniques, et fonctionnels de la salle (adaptabilité, rangement, aménagement optimisé).

Question : **Quel délai pour ce projet ?**

Mme la Maire précise que le projet devrait être réalisé fin 2023.

- **Voirie** : Des travaux sont prévus pour le chemin des Batignolles (circuit d'eau potable : voirie refaite) et le chemin des Vergnes (en convention et co-financement avec la commune de Riom) + demande de subvention au titre du fond initiative communal (FIC).

- **Portes de l'ancien atelier et du château :** Une nouvelle porte va être posée au niveau de l'ancien atelier (impasse Sahut) pour permettre l'accès à cet espace. Ce local devrait permettre d'effectuer du stockage pour la salle Jacques Prévert. Une porte est également prévue pour le château.

Question : **Y-a t- il croissance de population ?**

Mr SAUVADET : Oui la population connait effectivement une croissance sur Marsat avec un impact sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est calculée notamment sur ce critère et qui, contrairement au dernières années, devrait connaitre une légère augmentation.

Mme la Maire précise les derniers chiffres de l'INSEE de 2022 : 1494 habitants à Marsat.

---

1. Présentation du projet école par Marie BOSSE, Adjointe (École, activités périscolaires, jeunesse et économie sociale et solidaire)

Présentation des étapes de la démarches (Présentation ci-jointe)

- Etat des lieux du projet
- Opportunités proposées dans le cadre du projet école : construction neuve, réhabilitation et extension « simple » ou restructuration lourde. Le principe de restructuration lourde a été acté en comité de pilotage.
- Objectifs fonctionnels : réunion effectuée fin février 2023 avec une proposition plus précise du projet présenté par Assemblia.
- Objectifs techniques et fiches espaces présentés (descriptif de chaque espace)

Le document finalisé de ce travail réalisé avec le comité de pilotage servira de support pour les études pré-opérationnelles envisagées dans le projet SCOLAEé (dispositif proposé par le département qui a pour vocation d'accompagner 20 communes puydômoises dans la rénovation de leur groupe scolaire, projet pour lequel la commune de Marsat a été retenue;

Le comité de pilotage reste en place et continuera de se réunir dans le cadre du dispositif SCOLAEé.

Présentation du calendrier prévisionnel par Jean-François SAUVADET.

Question : **Deux années scolaires sont nécessaires pour la réalisation des travaux, comment va s'organiser l'école ?**

Madame la Maire répond que le projet intègre le principe de la continuité de l'accueil des enfants à l'école. Le maître d'œuvre n'a pas le choix que de permettre la tenue des classes.

Mme BOSSE précise que la commune veillera à ce que tout se passe au mieux pendant cette période et prendra en compte les besoins de chacun (personnel communal, personnel éducatif et du centre de loisirs), notamment dans la mise en œuvre du projet.

Mme BOSSE précise également que ce projet intègre la notion d'espace adapté, sécurisé et optimisé spécifique à ce site.

Question : **Possibilité que certaines classes puissent être externalisées ?**

Non. Il existe des dispositifs comme les bâtiments modulaires qui permettent des aménagements provisoires.

Questions diverses du 3C liées à la circulation :

Q**uestion pour donner suite au travail réalisé dans le cadre du plan de circulation, et plus particulièrement sur ce qui va être réalisé à l'entrée de la commune au niveau du virage du cimetière.**

Projets : écluses route de Clermont / radars pédagogiques / limitation de vitesse à 70 km/h sortie route de Clermont jusqu'à la rocade / voie centrale banalisée rue JB Metayer.

Mr Julien MAGNOL confirme que la commune souhaite sécuriser l'entrée de Marsat et la route de Clermont (passage devant le cimetière – RD 405).
Ainsi, deux écluses doubles (une section à une voie et à double sens de circulation) seront installées pour une phase de test.

Il est signifié que l'accès au parvis de l'église à pieds ou à vélo est parfois inaccessible au regard de stationnements gênants de véhicules sur le parking en contre bas de l'église.

Il est signifié que le sens interdit de la rue des Barrières n'est pas toujours respecté. Il est prévu de le matérialiser. Également matérialiser une bande de circulation douce sur le bord gauche de la chaussée afin de sécuriser les personnes à vélo et à pieds.

Fin de la réunion a 21h35

Réunion
Commission Communale Consultative

LUNDI 13 MARS 2023

R.O.B. = Rapport d’Orientation Budgétaire

D.O.B. = Débat d’Orientation Budgétaire

R.O.B. et D.O.B.

- Concerne les communes de + de 3 500 habitants avec obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée.

- Permet :

* de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.
* d'améliorer l'information transmise à l'assemblée délibérante de donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité
*d' informer les Marsadaires de la situation financière de la commune favorisant ainsi la démarche de démocratie participative

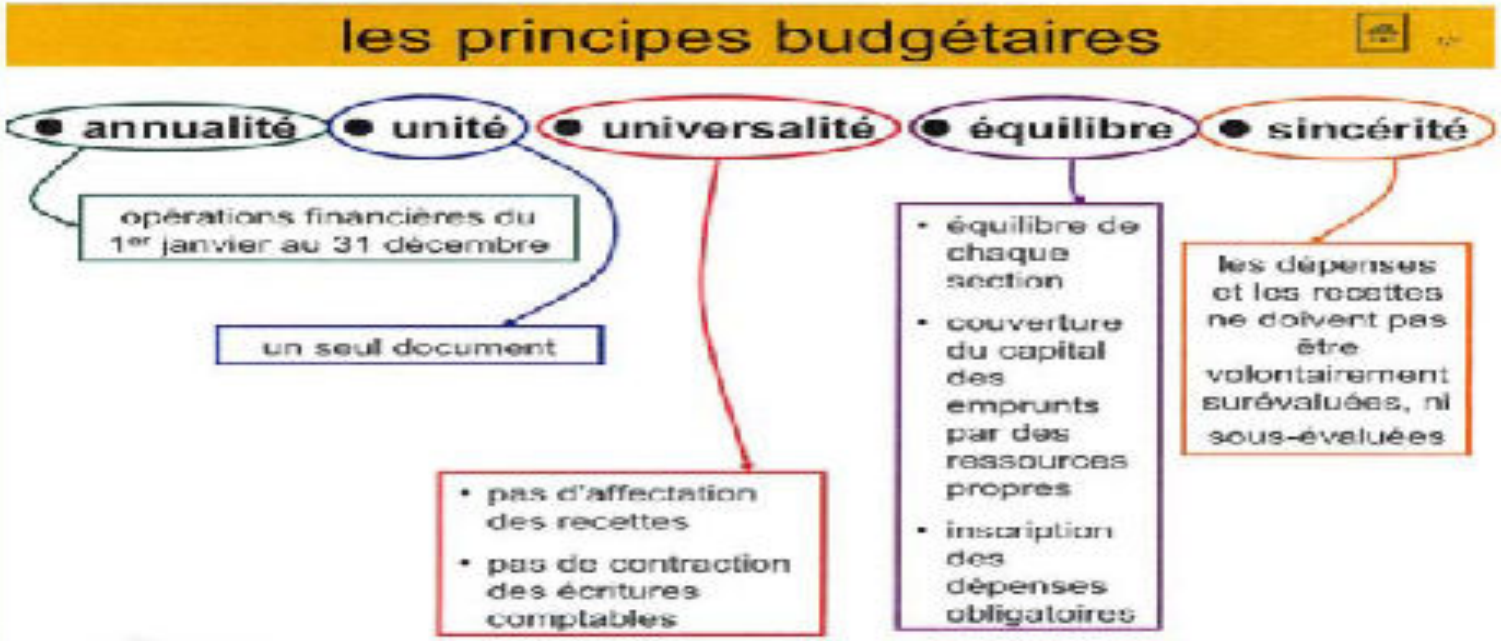

Le budget : acte de prévision

les recettes et les dépenses ont un caractère estimatif

Le budget : acte d'autorisation

seules les dépenses inscrites pourront être réalisées dans la limite des montants inscrits

seules les recettes inscrites pourront être recouvrées

Budget Primitif

DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	
Frais de personnel	Produits d'exploitation et du domaine - Produits financiers - Recouvrements et subventions
Fournitures, travaux et services extérieurs Frais de gestion générale - Impôts	D.G.F.
Participations et contingents Subventions	Recettes fiscales
Intérêts de la dette	Divers
dotations aux amortissements	
Virement à la section d'investissement	
Investissement	
Remboursement de la dette	dotations aux amortissements
Acquisitions et travaux	Virement de la section de fonctionnement
Autres dépenses	F.C.T.V.A. – Subventions - Autres recettes définitives - Emprunts

Épargne

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CA = Compte Administratif : les montants représentent ce qui a été réellement réalisés

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
013 Atténuation de charges	13 643,15	2 703,74	13 859,56	2 758,44
70 Ventes et prestations de service	92 615,38	107 226,36	113 751,61	99 457,15
73 Impôts et taxes	762 366,42	790 125,52	813 052,57	886 755,19
74 Dotations, subventions et participations	60 960,41	61 211,71	48 474,72	45 639,22
75 Autres produits de gestion courante	44 469,31	46 444,43	47 677,25	47 591,39
Total recettes de gestion courante	**974 054,67**	**1 007 711,76**	**1 036 815,71**	**1 082 201,39**

L'essentiel :

- augmentation 2021/2022 = 4,38%
- augmentation Impôts et taxes = 9,06%
- baisse significative des dotations, subventions et participations = -5,85%

Ce qu'il faut retenir :

- les impôts et taxes représentent 81,9% des recettes de gestion courante

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011 Charges à caractère général	272 579,04	236 377,49	310 885,88	322 640,60
012 Charges de personnel	346 761,36	348 898,30	374 854,95	399 829,47
014 Atténuation de produits (FPIC)	15 953,00	14 158,00	14 238,00	13 256,00
65 Autres charges de gestion courante	124 575,02	117 490,40	133 552,38	136 176,26
Total dépenses de gestion courante	**759 868,42**	**716 924,19**	**833 531,21**	**871 902,33**
66 Charges financières	30 904,46	28 369,03	26 458,18	24 608,33
67 Charges exceptionnelles	1 500,00	60 618,36	0,00	0,00
68 Dotations provisions semi-budgétaires				
Total dépenses réelles de fonctionne	**792 272,88**	**805 911,58**	**859 989,39**	**896 510,66**

L'essentiel :

- augmentation 2021 2022 = 4,60%
- augmentation des charges de personnel = 6,66%

Ce qu'il faut retenir :

- Les charges de personnel représentent le premier poste des dépenses de gestion courante : 45,86%

LES INDICATEURS FINANCIERS

	2019	2020	2021	2022
ÉPARGNE BRUTE	201 482	265 184	176 829	185 691
Taux d'Épargne brute	**20,3%**	**26,2%**	**16,8%**	**17,1%**
ÉPARGNE NETTE	95 968	175 090	77 425	76 087
Taux d'Épargne nette	**9,7%**	**17,3%**	**7,3%**	**7,0%**
MONTANT DE L'ENDETTEMENT AU 31/12	930 175	939 103	989 699	865 098
Capacité de désendettement	**4,36**	**3,54**	**5,60**	**4,66**

LES INDICATEURS FINANCIERS : Définitions

Epargne de gestion = RRF (1 082 201,39€) - DRF (871 902,33€) = 210 299,06€

Epargne brute = Epargne de gestion (210 299,06€) – Charges financières (24 608,33€) = 185 690,73€

Taux épargne brute = Epargne brute (185 690,73€) / RRF (1 082 201,39€) = 0,171 soit 17,1%
(Ce taux exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont disponibles pour rembourser la dette et investir)

Seuil d'alerte = 5%
Seuil de vigilance = 10%

LES INDICATEURS FINANCIERS : Définitions

Epargne nette = Epargne brute (185 690,73€) – Rbt d'emprunt (109 604,74€) = 76 086€

Taux d'épargne nette = Epargne nette / RRF (1 082 201,89€) = 0,070 soit 7%

Capacité de désendettement = Encours de la dette (885 098€) / Epargne brute (185 690, 73€) = 4,66
C'est le nombre d'années nécessaire pour éteindre la dette en mobilisant l épargne brute

Seuil critique = 11 – 12 ans

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses investissement	CA 2022	RAR 2022
déficit d'investissement n-1	0,00	0,00
remboursement d'emprunts n	109 604,74	0,00
opérations d'équipement	638 497,75	350 471,52
020 Dépenses imprévues d'investissement		
041/ Opérations patrimoniales	93 547,26	
Opérations Bloc Enedis	1 026,00	
Opérations de cessions/acquisitions/rachats	34 279,84	
Diagnostics et études	0,00	8 400,00
Dépôts et cautionnements	800,00	
total Dépenses	**877 755,59**	**358 871,52**
	1 236 627,11	

RAR = Reste à Réaliser

RECETTES D’INVESTISSEMENT

Recettes investissement	CA 2022	RAR 2022
FCTVA	58 144,14	0,00
Taxe d'aménagement	48 805,55	0,00
subventions (dont A de P et étude réseau chaleur)	205 224,01	223 027,00
emprunts	0,00	0,00
affectation N-1 (1068)	119 046,41	0,00
Amortissements	19 746,00	0,00
Opérations Bloc Enedis	700,00	
024 produits de cessions		
Opérations de cessions/acquisitions	65 000,00	0,00
041/ Opérations patrimoniales	93 547,26	0,00
021 prévision autofinancement		0,00
excédent d'investissement n-1	293 590,29	0,00
total Recettes	**903 803,66**	**223 027,00**
	1 126 830,66	

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

FONCTIONNEMENT

Incertitudes :

contexte inflationniste : janvier 2023 : 6%

Prix de l'énergie : gaz, électricité (sobriété énergie)

Recettes fiscales dynamiques :

revalorisation des valeurs locatives de 7%

Cette recette valorisée serat elle suffisante pour couvrir les incertitudes liées à l'inflation et au coût de l'énergie?

INVESTISSEMENT

Poursuite de la hausse du taux d'intérêt des emprunts.

A Marsat on envisage aucun emprunt sur l'année 2023 et 2024.
Pour le projet « Ecole » des emprunts seront envisagés en 2025 (selon le calendrier de l'évolution du projet)

MERCI DE VOTRE ATTENTION

QUESTIONS

Réunion
Commission Communale Consultative

LUNDI 13 MARS 2023

Projet Ecole

Rappel des étapes précédentes :

1) Etudes Assemblia
2) Lauréat du dispositif SCOLAEé

Calendrier

Etude Assemblia

Document de travail

1ière partie : Etat des lieux

Descriptif

Enquête auprès des usagers (comité de pilotage)

2ième partie : Opportunités

Construction neuve

Réhabilitation et extension « simple »

Restructuration lourde

Comparaison multicritère et appréciations du comité de pilotage

3ième partie :

Objectifs fonctionnels

4ième partie :

Objectifs techniques

Fiches espaces (descriptif de chaque espace)

Etude Assemblia

Document de travail soumis au comité de pilotage le jeudi 23 février 2023.

Le document sera finalisé à la fin de ce premier trimestre 2023 enrichi des débats du comité de pilotage.

Ce document finalisé servira de support pour les études pré opérationnelles envisagées dans le projet SCOLAEé.

Le comité de pilotage reste en fonction dans le cadre du dispositif SCOLAEé.

Dispositif SCOLAEé

Rappel : Le projet SCOLAEé a pour vocation d'accompagner 20 communes puydômoises dans la rénovation énergétique de leur groupe scolaire. Le volet énergétique est prépondérant mais pas exclusif.

Marsat a été retenu et intégré avec 3 autres communes dans le lot 1 pour les études pré-opérationnelles. Ce lot correspond aux sites qui doivent faire l'objet d'une restructuration qui consiste à repenser la structure organisationnelle de l'ensemble et de la remanier afin d'atteindre une nouvelle configuration pour répondre à de nouveaux objectifs et de nouveaux besoins.

Dispositif SCOLAEé

Ce qui est prévu dans le cadre des études pré-opérationnelles :

Mission 1 = audits technique et énergétique

- volet architectural et fonctionnel
- volet thermique et énergétique
- audit énergétique (campagne de mesures de T°débutée depuis juin 2022)

Mission 2 = scénarii énergétique et d'aménagement

- deux scénarii énergétiques
    * gain minimum de 40%
    * gain minimum de 60%
- scénario d'aménagement : réorganisation complète spatiale et organisationnelle

Mission 3 = Scénario consolidé = véritable programme de maîtrise d'œuvre

Dispositif SCOLAEé

Calendrier prévisionnel

Démarrage :

Réunion de lancement : semai 1 Mai 2023 (du 01 au 05/05/2023)
Audit technique et énergétique : semaine 2 Mai 2023 (du 09 au 12/05/2023)
Scénarii énergétiques et d'aménagement : semaine 2 Juin 2023 (du 12 au 16/06/2023)
Scénario consolidé : semaine 3 juillet 2023 (du 17 au 21/07/2023)

Rédaction des pièces constitutives du marché de Maîtrise d'Œuvre à partir de septembre 2023

Choix du de la Maîtrise d'Œuvre et avant projet : décembre 2023

Dépôt Permis de Construire : janvier 2024

Appel d'offres des entreprises : mai 2024

Début de chantier : septembre 2024

Fin de chantier : 2ième trimestre 2026

MERCI DE VOTRE ATTENTION

QUESTIONS